

Accueil Urbanisme

De: Laurent Mirtain <laurent.mirtain@free.fr>
Envoyé: jeudi 26 avril 2018 22:18
À: Accueil Urbanisme
Objet: Procédure de révision générale du PLU de Grasse : enquête publique du 26 mars au 27 avril 2018

E78

M. et Mme Laurent MIRTAIN
24, Chemin de Château Folie
06130 GRASSE
tél : 0493704601

Monsieur Jean-Claude GRANGE
Commissaire enquêteur
Service d'accueil de l'urbanisme
de Grasse
57 Avenue Pierre Sépard
06130 GRASSE

Grasse, le 26 avril 2018

Objet : Procédure de révision générale du PLU de Grasse : enquête publique du 26 mars au 27 avril 2018

Cher Monsieur,

Nous vous demandons de prendre en considération cet avis concernant le prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse jusqu'à St Jacques du projet de révision du PLU de la Ville de Grasse.

L'achèvement de la pénétrante est un projet totalement inadapté et dispendieux qui ne répond plus aux enjeux du 21ème siècle.

Nous y sommes opposés car :

- il représente une atteinte irréversible à l'environnement paysager du secteur Saint Antoine et Saint Jacques ;
- il met en péril des espaces naturels où se développent des espèces animales et végétales, dont certaines sont protégées ;
- la réalisation de deux viaducs va non seulement altérer la beauté de l'environnement paysager mais amener des nuisances irréversibles aux habitants en termes de nuisances sonores et de pollution à l'heure où la France est pointée du doigt par la commission européenne pour les dépassements trop fréquents des normes de teneur en particules et (di)oxyde d'azote dans ses zones urbaines qui mettent en péril la santé de la population ;
- il va entraîner un préjudice financier important de la valeur des biens immobiliers pour un grand nombre d'habitants du fait de ces nuisances évoquées ;
- il ne va rien résoudre des problèmes de circulation, ne fera que déplacer les bouchons au niveau du stade Jean Girard et saturer ce quartier alors qu'il faut au contraire réguler le trafic en amont de la ville, dans des zones moins urbanisées.

Ce projet est dépassé : il ne correspond plus à la réalité des déplacements automobiles actuels. Ce secteur de Grasse sert principalement de voie de transit pour les automobilistes qui habitent l'Ouest du département : Peymeinade, Le Tignet, Spéracèdes et l'est du Var. Et très peu aux échanges inter-quartier de Grasse. En voulant capter le trafic en provenance de ce secteur, il ne fera qu'attirer encore plus de trafic automobile (voire poids-lourd) dans le secteur de Saint Anne déjà saturé.

Il existe d'autres alternatives pour répondre à ce surcroît de trafic qui seront plus efficaces du point de vue coût/bénéfice pour le trafic, l'environnement et la santé de la population. Des solutions en cours ou à l'étude, et des projets plus ambitieux :

- La réalisation de la liaison avec le chemin des Castors, de l'échangeur de Rouquier, celle d'un échangeur avec le secteur de Paoute permettront aux habitants de Grasse de mieux circuler en désengorgeant le secteur des Quatre Chemins et en répartissant les flux sur plusieurs axes.

- Le programme 2 des projets du Conseil Général des Alpes-Maritimes sur la partie occidentale du département (amélioration de la desserte du pôle économique du Plan de Grasse avec la création d'une liaison entre la RD 6185 et la RD 304 via le giratoire de la Paoute) est un projet qui sera bien plus efficace pour désengorger le secteur des Quatre-Chemin.

Ce projet devrait être prioritaire au programme 1 de prolongation de la RD 6185.

- Pour les habitants du secteur ouest du département, il est absolument nécessaire de d'étudier une solution alternative de contournement Ouest de Grasse qui permettra de rejoindre Peymeinade via la pénétrante de la vallée de la Siagne et Auribeau. Cela désengorgera également le trafic sur la route d'Auribeau qui vient converger avec celui du Chemin des Chênes et contribue à saturer le quartier. Ce projet n'a pas fait l'objet d'études sérieuses par le Conseil général alors qu'il correspond plus à la réalité des déplacements pour les années qui viennent.

- Enfin il est temps de mettre en œuvre des solutions de transport en commun alternatives à la voiture individuelle.

A une période où les ressources financières de la Nation et celles du département 06 sont exsangues, il convient de dépenser l'argent public de manière efficiente. Le rapport avantage/inconvénient de ce projet est totalement négatif au regard de son coût (80 millions d'euros pour 1,8 km), cet argent doit être consacré aux projets plus novateurs et plus utiles pour l'intérêt collectif que nous vous proposons d'étudier.

En conclusion, le projet d'achèvement de la pénétrante Cannes-Grasse est un projet dont l'impact serait catastrophique pour nos quartiers et ruineux pour les finances publiques. Nous donnons pour cette raison un avis défavorable à ce projet de PLU.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Monsieur et Madame Laurent Mirtain